

# Le Fonds de l'Expérience Professionnelle



[www.emploi.belgique.be](http://www.emploi.belgique.be)

SERVICE PUBLIC FEDERAL EMPLOI, TRAVAIL ET CONCERTATION SOCIALE

SERVICE PUBLIC FEDERAL EMPLOI, TRAVAIL ET CONCERTATION SOCIALE



**Améliorer  
le bien-être et  
la qualité de travail  
des travailleurs ≥ 45 ans**

**... Pensez aux subsides  
du  
Fonds de l'Expérience  
Professionnelle**





## Pouvez-vous faire appel au Fonds de l'Expérience Professionnelle ?

Tout employeur du secteur privé  
(ou organisme relevant d'une commission paritaire)  
peut introduire une demande de subvention  
auprès du Fonds de l'Expérience Professionnelle.



## I : Objectif, aide, actions

### A: Objectif

Permettre et donner envie  
de travailler plus longtemps  
aux travailleurs de 45 ans et plus  
=>grâce à l'amélioration de leurs conditions de travail



## B: Aide

Les développeurs de projet du Fonds de l'Expérience Professionnelle

vous conseillent gratuitement sur le démarrage d'initiatives

et vous informent sur les subventions.

**N'hésitez-pas à les contacter pour convenir d'une visite dans votre entreprise**

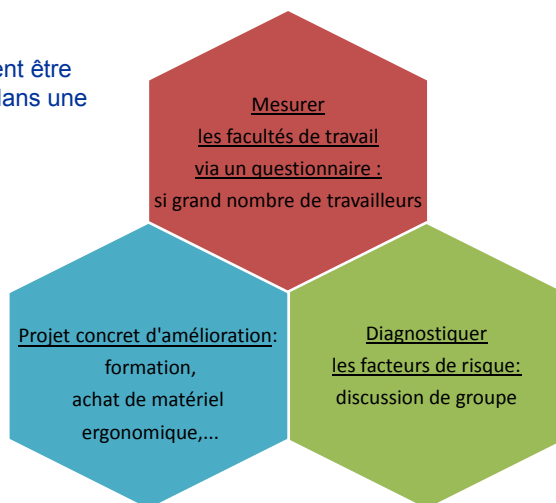
Christophe Van Hecke	02/233.45.86	Province de Namur, du Hainaut et la région de Bruxelles - Capitale.	<a href="mailto:christophe.vanhecke@emploi.belgique.be">christophe.vanhecke@emploi.belgique.be</a>
Yvette Charlet	02/233.45.63	Province de Liège, du Luxembourg et le Brabant-Wallon.	<a href="mailto:yvette.charlet@emploi.belgique.be">yvette.charlet@emploi.belgique.be</a>

**(Vous pouvez contacter le secrétariat pour les autres provinces: Tél 02/2334487)**



## C: Quelles actions pouvez-vous entreprendre?

Trois types d'actions peuvent être entreprises et combinées dans une demande de subvention





## Première action possible:

Mesurer  
les facultés de travail  
via un questionnaire :  
si grand nombre de  
travailleurs

- **But** : étudier comment le travailleur perçoit l'équilibre entre ses caractéristiques propres et les exigences du travail
- **Par** : le conseiller en prévention médecin du travail
- **Via** : un questionnaire approuvé par le SPF:

Exemple: VOW / QFT à télécharger gratuitement via

[www.fondsdelexperienceprofessionnelle.be](http://www.fondsdelexperienceprofessionnelle.be)



## Deuxième action possible

Diagnostiquer  
les facteurs de risque:  
discussion de groupe

- Par le conseiller en prévention médecin du travail
- Via une méthode approuvée par le SPF

**Ex:** méthode Déparis-Sobane gratuit sur [www.sobane.be](http://www.sobane.be)



## Dépistage participatif des risques: Déparis

Revue systématique par les travailleurs et leur encadrement direct des circonstances de travail (idéalement réunion de 4 à 7 personnes )

Un groupe formé de quelques travailleurs et d'un conseiller en prévention va réfléchir sur les principaux facteurs de risque, va rechercher les solutions immédiates.

Situation de travail:	
1. Les locaux et zones de travail	⊗ ⊗ ⊗
2. L'organisation du travail	⊗ ⊗ ⊗
3. Les accidents de travail	⊗ ⊗ ⊗
4. Les risques électriques et d'incendie	⊗ ⊗ ⊗
5. Les commandes et signaux	⊗ ⊗ ⊗
6. Le matériel de travail, les outils, les machines	⊗ ⊗ ⊗
7. Les positions de travail	⊗ ⊗ ⊗
8. Les efforts et les manutentions	⊗ ⊗ ⊗
9. L'éclairage	⊗ ⊗ ⊗
10. Le bruit	⊗ ⊗ ⊗
11. L'hygiène atmosphérique	⊗ ⊗ ⊗
12. Les ambiances thermiques	⊗ ⊗ ⊗
13. Les vibrations	⊗ ⊗ ⊗
14. L'autonomie et les responsabilités individuelles	⊗ ⊗ ⊗
15. Le contenu du travail	⊗ ⊗ ⊗
16. Les contraintes de temps	⊗ ⊗ ⊗
17. Les relations de travail au sein du personnel et avec la hiérarchie	⊗ ⊗ ⊗
18. L'environnement psychosocial	⊗ ⊗ ⊗



## Déparis:analyse des situations de travail

Les locaux et zones de travail	
<b>A discuter</b>	
<p><b>Les ateliers, bureaux et zones de travail</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⊗ De taille moyenne et personne n'est isolé</li> </ul> <p><b>Les voies de circulation (pour personnes et véhicules)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⊗ Assez larges, bien délimitées par des lignes</li> <li>⊗ Non encombrées par des objets, caisses, palettes...</li> <li>⊗ Bonne visibilité</li> </ul> <p><b>Les accès aux zones de travail</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⊗ Faciles, directs et de largeur suffisante (&gt; 80 cm)</li> </ul> <p><b>L'encombrement: rangement et ordre satisfaisants</b></p> <p><b>Les espaces de rangement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⊗ Suffisants (classiers, armoires...) et facilement accessibles</li> </ul> <p><b>L'entretien technique et ménager</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⊗ Locaux bien et régulièrement entretenus, agréables</li> </ul> <p><b>Les déchets</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⊗ Triés et évacués correctement</li> <li>⊗ Conteneurs adéquats et en nombre suffisant</li> </ul> <p><b>Les sols</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⊗ En bon état, de niveau, solides, non glissants</li> </ul> <p><b>Les locaux sociaux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⊗ Douches, toilettes, vestiaires, réfectoire...</li> <li>⊗ De taille suffisante, confortables et bien équipés</li> </ul> <p><b>Les issues de secours</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⊗ Lignes, bien visibles</li> <li>⊗ Signalées par les pictogrammes adéquats</li> </ul>	<p>Qui peut faire quoi de concret et quand?</p>
Aspects à étudier plus en détail:	



## Troisième action possible

Projet concret d'amélioration:

formation,  
achat de matériel  
ergonomique,...

- **But:** améliorer les conditions ergonomiques,  
diminuer la charge physique et/ou psychosociale
- **Via:** l'achat de matériel et/ou de formation.



Réduire la charge physique  
Faciliter la manipulation et le déplacement  
d'objets, de personnes





Réduire les élévations des bras, les flexions du tronc, ...



Quelques exemples





## Formations



## Quelles formations?

Celles visant à:

- utiliser de nouvelles machines plus ergonomiques.
- acquérir des compétences pour exercer une nouvelle fonction.
- réduire la charge psychosociale.
- améliorer les positions de travail, les tâches de manutention.

**Les formations doivent être dispensées et facturées par des opérateurs externes.**





**Les formations prévues dans votre projet peuvent entrer en synergie avec d'autres dispositifs.**

- Plan d'emploi pour les travailleurs 45 + ( CCT 104)
- Plan diversité d'Actiris ([www.diversite.irisnet.be](http://www.diversite.irisnet.be))
- Validation des compétences ([www.validationdescompetences.be](http://www.validationdescompetences.be))
- ...





**II : Subventions**

**A: Subvention d'un instrument de mesure ou d'un outil de diagnostic approuvé.**  

Par exemple: Déparis ou QFT	
Facture ou coût interne	70 %
Plafond par travailleur de plus de 45 ans	12 €





### B : Subvention d'une formation

	OUI	NON
Utilisation d'un instrument de mesure ou d'un outil de diagnostic approuvé?	 	
Formation	70 %	50 %
Plafond par mois et travailleur*	750 €	500 €

\* Travailleur âgé de plus de 45 ans



### C: Subvention de matériel

	OUI	NON
Utilisation d'un instrument de mesure ou d'un outil de diagnostic approuvé ?	 	
<b>Matériel &lt; 250 € htva</b>	70 %	50 %
<b>Matériel ≥ 250 € htva</b>	14 %	10 %
Plafond par travailleur* et par projet	9 000 €	6 000 €

\* Travailleur âgé de plus de 45 ans



Si le projet est combiné  
à l'utilisation d'un instrument  
de mesure ou à un outil de diagnostic  
approuvé par le SPF

⇒ Subvention du Fonds de l'Expérience professionnelle  
plus élevée



### III : Informations administratives

#### A: Critères à respecter

- Employeur ou organisme relevant d'une commission paritaire (pas de services publics)
- Pas en état de faillite ou de liquidation ou sous concordat judiciaire.
- Pas l'objet d'une procédure de faillite ou de concordat
- Avoir payé les cotisations sociales, les impôts directs et la TVA durant les deux dernières années
- Ne pas avoir encouru de jugement pénal ou d'amende administrative concernant la législation sociale durant les 2 dernières années



## **B: Conditions d'octroi**

- **Concerne les travailleurs âgés de 45 ans et plus**
- **Durée maximale du projet 24 mois**
- **Occuper les 45+ durant le projet (minimum 12 mois)**
- **Le projet d'amélioration ne peut débuter qu'après l'introduction de la demande**
- **Pas de cumul avec d'autres avantages que l'employeur reçoit pour le même objectif, le même travailleur (sauf avec réduction des cotisations sociales Activa 45+)**



## **C: Ce qui n'entre pas en ligne de compte pour la subvention**

- **Ce qui fait l'objet de normes définies par la loi du Bien-être de 1996:**
  - La climatisation, l'éclairage, le bruit, les équipements de protection collective et individuelle,...
- **Les travaux d'infrastructure, les simples diminutions de distances**
- **Hardware et software**
- **Les cours généraux de promotion de la santé**



## D: Documents à fournir

### Demande de subvention correctement remplie

#### comprenant :

- Avis: du conseil d'entreprise, ou à défaut du CPPT, ou à défaut de la délégation syndicale ou à défaut des travailleurs
- Liste des travailleurs concernés (+ leurs signatures)
- Avis favorable: du SIPP ou SEPP
- Devis

-----  
[Cliquez ici](#) ou contactez un développeur de projet pour recevoir les documents nécessaires.



## E: Envoi de la demande de subvention avant de débiter le projet

(mentionner qu'il s'agit d'une demande de subvention officielle)

-Via mail (PDF):

[fonds.experience@emploi.belgique.be](mailto:fonds.experience@emploi.belgique.be)

-ou recommandé :

**SPF Emploi, Travail ou Concertation sociale  
Direction générale Humanisation du Travail  
Fonds de l'expérience professionnelle  
Rue Ernest Blerot 1 - 1070 Bruxelles**



## Equipe du Fonds de l'expérience professionnelle

- 1 Coordinatrice
- 4 Développeurs de projet  
=> à contacter avant la remise du dossier
- 4 Gestionnaires de dossiers  
=> gèrent après la remise du dossier
- 1 Ergonome
- 2 Secrétaires [fonds.experience@emploi.belgique.be](mailto:fonds.experience@emploi.belgique.be)
  - Veerle COOSEMANS (NL) tél.: 02 233 44 78
  - Marina GÓMEZ GALLEGO (F) tél.: 02 233 45 97



### Renseignements:

Christophe Van Hecke

Tél: 02/233.45.86

---

[christophe.vanhecke@emploi.belgique.be](mailto:christophe.vanhecke@emploi.belgique.be)

[www.fondsdelexperienceprofessionnelle.be](http://www.fondsdelexperienceprofessionnelle.be)